

*Paris, le 26 février 2021*

*La vice-présidente*

Références à rappeler : 20-118 (20-DCC-191)

Maîtres,

Dans le cadre des engagements souscrits par la société Bouygues Telecom à l'occasion de sa prise de contrôle d'Euro Information Telecom, autorisée le 22 décembre 2020 par décision n° 20-DCC-191, vous avez proposé trois cabinets, en tant que mandataires indépendants, chargés de vérifier le respect par les parties de leurs engagements. Il s'agit des cabinets Aexedre, Advolis et Finexsi.

Compte tenu des informations transmises à mes services, je vous informe que j'agréé ces trois (3) cabinets, en tant que mandataires indépendants, ainsi que le projet de mandat que vous avez soumis à mes services le 23 février 2021.

Veillez agréer, Maîtres, l'expression de ma considération distinguée.

La vice-présidente,

Fabienne Siredey-Garnier

---

© Autorité de la concurrence